

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2020

Délibération CA_20201127_11B

Prime exceptionnelle de 200 € attribuée aux personnels administratifs, techniques et spécialisés

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le règlement modifié de mise en œuvre du régime indemnitaire des personnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. Le régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre est augmenté de 200 € bruts annuels pour l'année 2020. Cette somme sera versée en décembre 2020 et sera attribuée selon les modalités du règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire des personnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre.

DESCOUT Serge